



# Le Plan de développement des compétences

## Le plan de développement des compétences

### Besoins de l'entreprise

- Stratégie d'entreprise
- Evolution des effectifs
- Projets de développement
- Compétences nécessaires

### Plan de dév. des compétences :

- adaptation au poste de travail
- maintien de l'employabilité
- développement des compétences

### Souhaits du salarié

- Compétences nécessaires
- Souhait d'évolution interne
- Projets de reconversion

Projets du salarié  
partagés par  
l'employeur

Projets du salarié non  
partagés par l'employeur

Financements mobilisables par le  
salarié hors temps de travail  
ou sous forme de congés.



# Le Plan de développement des compétences

Le plan de développement rassemble **les actions de formation définies dans le cadre de la politique de gestion du personnel de l'entreprise**. Son élaboration est assurée sous la responsabilité pleine et entière du dirigeant, après consultation du CSE.

Pour élaborer son plan de formation, l'employeur peut s'appuyer sur :

- les priorités de l'entreprise et l'évaluation des besoins en formation qui en résultent,
- les demandes de formation des salariés, recueillies soit lors des entretiens organisés par l'employeur avec chacun de ses salariés, soit par le biais des représentants du personnel.



# Construction stratégique du PDC

**1 - REPERER:** c'est à dire évaluer et traiter les écarts entre les compétences des salariés et l'évolution des métiers au sein de l'association mais aussi d'anticiper les compétences dont vous allez avoir besoin pour mettre en œuvre votre projet de structure.

**Outil:** *entretien annuel d'évaluation* (bilan et tenue des objectifs) et *entretien professionnel* (perspectives évolution pro)

**3 - CONSTRUIRE:** votre PDC grâce aux infos récoltées sur:

- Les entretiens professionnels / les réunions avec chef.fe de service
- Identifier et prioriser les actions à mettre en place
- Elaborer le PDC via le fichier Excel « PDC simple »
- Estimer le coût des actions à mettre en place
- Consulter le CSE
- Solliciter votre référent.e régional.e ALISFA
- Communiquer sur le PDC à votre équipe

Année N-1 REPERER

les évolutions externes et internes et analyser les besoins en compétences

De juin à septembre

**DEFINIR** les orientations de la structure en matière de développement des compétences et de formation

De septembre à décembre

**CONSTRUIRE** le PDC de la structure

Année N

**METTRE EN ŒUVRE** les actions de formation

Année N  
EVALUER la formation

**2 - DEFINIR:** les principes directeurs sur lesquels vont reposer les orientations et politique en matière du développement des compétences tel que:

- le projet associatif
- la stratégie et les changements attendus
- la gestion des RH
- l'analyse sur évolutions métiers et GPEC
- les infos échangées entre direction et salariés
- les contraintes budgétaires.

**4 - METTRE EN ŒUVRE:** rédiger un cahier des charges des actions de formation à mettre en place (*les salariés peuvent en amont vous avoir fourni leurs propres résultats de recherche sur l'OF, les coûts, les dates...*):

- vos attentes et modalités (formation interne / externe)
- choisir l'organisme de formation et contractualiser la prestation
- informer les salariés
- assurer le suivi et les demandes de remboursement



Anne Delière  
[rr.paysdeloire@gmail.com](mailto:rr.paysdeloire@gmail.com)

06 71 74 91 40



8 avenue des Thébaudières  
44 800 Saint Herblain

